

Cursus Formation Biplace ligue AURA

Le fascicule de l'aspirant-biplaceur est le document de référence national de la FFVL sur la formation biplace mais qui ne tient pas compte des choix pédagogiques que peut faire individuellement chaque ligue.

Concernant les contenus pédagogiques de la ligue AURA, veuillez vous référer au document ci-dessous.

Préformation et Parrainage (2 jours)

Objectifs : Vérifier que les stagiaires possèdent un niveau de compétence suffisant pour suivre le cursus de formation de la qualification Biplace.

Prérequis

- Être âgé de 18 ans, avoir le Brevet de Pilote Confirmé
- Avoir une licence FFVL à jour + PSC1 (au plus tard pour l'examen final)

Contenu de l'évaluation

- **Pente-école en aile solo OBLIGATOIRE :** dos et face voile, gestion de l'incidence, de la trajectoire, ...
- **Grands vols solo :** décollage, exercices spécifiques en vol et atterrissage.
- **Pente-école en Biplace :** sensibilisation à la pratique du biplace en pente-école. Quelques essais simples à réaliser impérativement **sans quitter les pieds du sol.**
- **Apports théoriques :** présentation du cursus, Les obligations légales, Les assurances : RC biplace, IA, Rapatriement, Notions de responsabilités.

Le parrainage DOIT impérativement comprendre le même contenu qu'une préformation.

Assurance

Aucune couverture d'assurance biplace possible donc « **Interdiction de voler en biplace** »

Validation

- **Tous les items de la grille** d'évaluation pratique doivent être validés (1 case = 1 croix), veuillez aussi noter des pistes de travail afin que le pilote puisse continuer à progresser (que ce soit validé ou pas !). Grille d'évaluation préformation accessible sur le site internet de la Ligue : http://www.lauravl.fr/#!/qualification_biplace/
- **Sur l'intranet :** Noter les pistes de travail individuelle (utile pour les autres formations) dans « suivi de formation » / « qbi parapente »

Documents à retourner à la ligue par le formateur

- **Grilles d'évaluations et conventions (pour le parrainage)** à déposer sur l'intranet (**Nouveau !**) de chaque pilote : « suivi de formation » / « mes documents formation » / « faire glisser » et informer par mail la ligue.
- **Le compte rendu** et facture : par e-mail à la ligue.
- **Le chèque de 25€** (Frais administratifs Ligue) seulement pour les pilotes en parrainage : par courrier

Remarques

- **Pour Parrainer un pilote :** Le formateur devra au préalable avoir déjà encadré une préformation biplace avec la ligue et faire partie de la liste des formateurs de l'année.
- **Validité :** A partir de la date de validation de la préformation ou du parrainage, ouverture du livret de formation pour une durée de 24 mois.

Formation de ligue et Formation sous tutorat (6 jours)

Objectifs : Atteindre le niveau technique et théorique pour pouvoir pratiquer le biplace avec un passager pilote de parapente ayant validé son Brevet Initial et à jour de son assurance RCA FFVL.

Contenu du stage

- **Pratique biplace en pente-école :** plusieurs séances dans des configurations différentes afin d'apprendre et se perfectionner à la technique dos et face voile.
- **Grands vols en biplace :** mise en place d'une progression technique en variant au maximum les sites et les exercices en vol.
- **Apports théoriques** spécifique au vol en biplace : Pourquoi RCA et IA passagers, utilisation des trims, briefing passager, adaptation passagers lourds ou légers, spécificité technique du biplace, gestion du passager, notion de responsabilités, les différents écarteurs, Voir fascicule aspiran-biplaceur.

La formation sous Tutorat DOIT impérativement comprendre le même contenu qu'une formation de Ligue.

Assurance :

- Durant la formation : **Pas de RCA biplace** à faire prendre (pilotes couverts par la RC pro du formateur).
- En fin de formation si le « statut d'Aspiran-biplaceur est validé » :
 - . **RCA biplace à prendre :** Valide si le passager est assuré à la FFVL et a validé son Brevet Initial
 - . **IA passager biplace fortement conseillé.** Attention, si votre passager-pilote possède une l'IA, elle ne fonctionnera pas dans le cadre de la pratique biplace)
- Formation sous Tutorat : Afin que le pilote puisse être assuré par la RC du formateur, il est nécessaire d'envoyer la « convention sous tutorat » à la ligue **avant le début de la formation** (à vérifier sur l'Intranet par le formateur).

Validation du statut d'Aspiran Biplaceur

- **La pratique :** Grille d'évaluation Formation accessible sur le site internet de la Ligue : http://www.lauravl.fr/#!/qualification_biplace/
- **Pas d'épreuve théorique** à valider mais des pistes de travail à donner.
- **Sur l'intranet :** Noter les pistes de travail (utile pour les autres formations).

Documents à retourner à la ligue par le formateur

- **La Convention sous tutorat** à déposer sur l'intranet (**Nouveau !**) sinon pas d'ASSURANCE et informer la ligue par mail : « suivi de formation » / « mes documents formation » / « faire glisser »
- **Le chèque de 50€** (Frais administratifs Ligue) seulement pour les pilotes en tutorat : par courrier
- **Grilles d'évaluations** à déposer sur l'intranet (Nouveau !) de chaque pilote et informer par mail la ligue.
- **Le compte rendu** et facture : par e-mail à la ligue.

Remarque

- **Si la formation est validée :** Le pilote obtient le statut « d'Aspirant Biplaceur » (droit de voler avec des passagers pilote de parapente ayant validé leur Brevet Initial et à jour de leur assurance RCA ou avec de vrais passagers sous la responsabilité d'un formateur de Ligue présent sur le site).
- **Encadrement Formation sous Tutorat :**
 - . Le formateur devra au préalable avoir déjà encadré une formation biplace de ligue de 6 jours et faire partie de la liste des formateurs de l'année.
 - . Le tuteur doit obligatoirement être présent sur le terrain, et être accompagné d'un moniteur de son choix qui n'est pas obligatoirement membre de l'équipe régionale de formation.
 - . Les encadrants s'occupent de 2 stagiaires maximum en séance en même temps.
- **Observateur :** Seulement 1 observateur peut être accepté par formation. Contacter directement le responsable de la formation.

Examen biplace (2 jours)

Contrôle théorique

- Un examen écrit avec 3 questions à développer (météo/aérologie, mécanique de vol/pilotage, réglementation).
- Les questions sont disponibles sur le site de la ligue
- Pas de QCM

Contrôle pratique

- **Pente école biplace Obligatoire** : dos et face voile (même sans vent).
L'évaluation en pente école est complémentaire à l'évaluation du décollage en biplace pour savoir si le candidat a les compétences requises.
- **2 vols biplace** à réaliser **au minimum** dont obligatoirement **un avec un vrai passager**.

Grille de validation d'examen disponible sur le site de la Ligue : http://www.lauravl.fr/#!/qualification_biplace/

Les « vrais passagers »

- Au moins 10 jours avant, par mail, demander aux pilotes d'amener un vrai passager avec eux et de vous recontacter dès qu'ils l'ont trouvé.
- Au minimum, il faut **4 passagers, s'il en manque le formateur doit en chercher !**
- Si en tant que formateur, vous ne sentez pas le fait d'avoir de vrais passagers, il est préférable que vous ne participiez pas à un examen final biplace.

Validation

- Epreuve théorique : **10/20** au minimum.
- Epreuve pratique : Utilisation de la Grille d'Évaluation pratique.
 - . Valider au moins **16 ITEMS sur 19 dont impérativement les ITEMS éliminatoires (rouge)**.
 - . Dès le premier vol, en cas de critère éliminatoire « **ROUGE** » **non-acquis, le candidat est recalé**.

Documents à retourner à la ligue par le formateur

- **Grilles d'évaluations** à déposer sur l'intranet (Nouveau !) de chaque pilote et informer par mail la ligue : « suivi de formation » / « mes documents formation » / « faire glisser »
- **Le compte rendu** et facture : par e-mail à la ligue.
- **Les épreuves écrites** : par courrier

En cas d'échec

- Epreuve théorique : Le candidat devra se représenter à un examen final en s'inscrivant auprès de la Ligue pour ne repasser QUE cette partie (coût : 25€). Il devra contacter le formateur afin de connaître le jour et l'horaire de l'épreuve et ne repassera pas l'épreuve pratique.
- Epreuve pratique : Le candidat devra se représenter sur une session complète de 2 jours d'examen final en s'inscrivant auprès de la ligue (coût : prix complet du week-end). Par contre il pourra conserver la validité de sa partie théorique s'il l'a eue précédemment.

Remarques

Un tuteur ne peut pas être jury d'un de ses stagiaires biplace, ceci dans un souci d'équité.

Annulation possible

En cas de mauvaise météo, il est possible que l'épreuve d'examen soit annulée. Cette décision sera prise par les formateurs, au moins 24h avant.

Si l'examen est annulé, le candidat devra contacter la ligue pour se réinscrire.